

Tarifs de la location

du Palais Bleu



SALLES	MALANSAC	EXTÉRIEUR
Cuisine seule	100 €	120 €
Petite salle (avec bar)	130 €	170 €
Petite salle (avec bar) + cuisine	230 €	290 €
Grande salle	250 €	300 €
Grande salle + cuisine	350 €	420 €
Grande salle + petite salle	380 €	466 €
Grande salle + petite salle + cuisine	480 €	586 €

Location sur plusieurs jours

Jour 1 : tarif à 100 %

Jour 2 : tarif à 75 %

Jour 3 et suivants : tarif à 50 %

Tarifs au 01/01/2025

Options 1/2

Frais annexes : **Malansac** / Extérieur

Location de la grande salle



Système de son

+ 50 €

(micro, enceintes supplémentaires, table de mixage)

+ 70 €

S'assurer de la mention matériel son et lumière sur l'attestation d'assurance à déposer en mairie



Jeu de lumières

+ 50 €

(rampe de leds, lasers, table de mixage)

+ 70 €

S'assurer de la mention matériel son et lumière sur l'attestation d'assurance à déposer en mairie



Vidéoprojecteur + écran

+ 20 €

+ 30 €



Gradins

+ 90 €

198 places

+ 110 €



Scène

Modulation possible entre une petite scène de 7 m² (soit 6 plateaux) et maximum une grande scène de 70 m² (48 plateaux)

Nombre de plateaux souhaités (module 1m20 sur 1m20) :

.....



Loges

Location de la Cuisine



Nombre de couverts/personnes :

(comprenant assiette, couverts, tasse, verre)

+ 0,50 €/personne

Options 2/2

Location de la petite salle

- Système de son**
(micro, enceinte d'ambiance, table de mixage et ampli)

Autres informations

- Prises extérieures**

Forfait ménage

- + 150 € Bâtiment complet
- + 190 € Bâtiment complet quand il y a les gradins

- + 150 € Petite salle + cuisine
- + 70€ Cuisine
- + 80€ Petite salle
- + 100 € Grande salle
- + 40€ Gradins

Tarifs particuliers et gratuité

du Palis Bleu



Réveillon professionnel traiteur

1 000 euros / jour + caution

Gratuité totale pour les institutionnels, les spectacles organisés par la commune, pour le forum des associations.

Une gratuité par an pour les associations domiciliées sur Malansac pour le Palis bleu ou le centre associatif (y compris sur les options).

Délibérations prises en conseil municipal et applicables au 1er janvier 2025.